



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES

Proposition de stage

### Elaboration du Plan de gestion de la Biodiversité des Iles Eparses (TAAF)

#### TYPE D'OFFRE

**Statut :** Stagiaire

**Durée :** 4 à 6 mois à partir de mai 2019 (date de début de stage pouvant être adaptée selon besoins)

**Dépôt des candidatures :** avant le 30/04/2019

**Lieu :** Siège des TAAF à Saint-Pierre (La Réunion)

#### CONTEXTE GENERAL DU STAGE

Depuis 2007, les Iles Eparses (Europa, Bassas da India, Juan de Nova, Glorieuses et Tromelin) sont rattachées à la collectivité d'outre-mer des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Cette collectivité gère, entre autre, la Réserve naturelle nationale des Terres Australes Françaises, plus grande Réserve naturelle de France (672 000 km<sup>2</sup>). Les TAAF se sont vu confier la gestion de ces îles tropicales quasi-vierges afin d'y mettre progressivement en place un modèle de gestion similaire à celui qu'elles développent en zone australe, soit un modèle permettant de concilier le développement d'activités humaines raisonnées et la protection d'un patrimoine naturel d'exception. Les îles Eparses sont classées en réserves naturelles par un arrêté préfectoral de 1975. L'île Europa et ses eaux territoriales ont été classées en site Ramsar le 27 octobre 2011. L'archipel des Glorieuses et ses eaux sous juridiction française ont, quant à eux, été classés en Parc naturel marin le 22 février 2012. Ces petits territoires insulaires (43 km<sup>2</sup>) et en particulier les zones marines qui leurs sont associées (640 000 km<sup>2</sup>) offrent à la France une position privilégiée pour répondre aux grands enjeux environnementaux.

La Direction de l'Environnement (DE) est chargée de la politique environnementale des TAAF sur l'ensemble des districts. Elle assure notamment la mise en œuvre d'une déclinaison locale de la stratégie nationale pour la biodiversité sur chacune des Iles Eparses.

Dans ce contexte, le stagiaire aura pour objectif d'**élaborer le cadre de référence stratégique territoriale pour la préservation de la biodiversité terrestre et marine des îles Eparses, à savoir, le Plan Biodiversité.**

#### DESCRIPTION DU STAGE

Les TAAF souhaitent disposer d'une « **feuille de route** » à l'échelle des îles Eparses de l'action locale en **faveur de la biodiversité**, essentielle pour tenter de répondre aux défis de l'érosion de la biodiversité. L'élaboration d'un tel document cadre passe par l'établissement d'un **diagnostic** et d'un **plan opérationnel**. Le stagiaire contribuera à la réalisation du :

##### **1- Diagnostic de la biodiversité des îles Eparses**

- Réaliser une synthèse des actions réalisées et des données existantes sur les îles Eparses (habitats, faune, flore, usages, actions de conservation, menaces, etc.)
- Définir les enjeux du territoire en matière de préservation de la biodiversité

##### **2- Plan opérationnel pour la biodiversité des îles Eparses**

- Etablir les orientations stratégiques du territoire en matière de préservation de la biodiversité
- Déterminer, prioriser et détailler les actions en fonction des orientations et enjeux du territoire
- Décrire des indicateurs locaux pour évaluer l'atteinte des orientations et actions

Ce travail permettra à terme, à la collectivité des TAAF, d'élaborer le **Plan de gestion de la Biodiversité des îles Eparses**.

#### **PROFIL CANDIDAT(E)**

- Niveau Bac +4 ou Bac +5 en écologie (Master ou école d'ingénieur)
- Qualités rédactionnelles, esprit d'analyse et de synthèse
- Qualités relationnelles, organisation, rigueur et autonomie
- Connaissances naturalistes seraient un plus
- Connaissances des outils de gestion des espaces naturels protégés
- Bonne maîtrise de l'outil informatique : pack Office et logiciel de SIG (QGIS)

#### **ENCADREMENT**

Le stagiaire est placé sous la responsabilité du directeur de l'Environnement (Cédric Marteau) et de son adjointe (Sophie Marinesque). Il sera encadré par le chargé de conservation des Iles Eparses (Maxime Amy).

#### **PRISE EN CHARGE**

Gratification selon la réglementation en vigueur (15 % du plafond horaire de la SS, soit 577,50 €/mois)

Billet d'avion aller/retour pris en charge par les TAAF pour les stagiaires dont la résidence principale se trouve en métropole.

Accès aux tickets restaurants, d'une valeur faciale de 9 €, pris en charge par les TAAF à 50 %.

#### **CANDIDATURE**

Les candidatures (**lettre de motivation** à l'attention de Madame La Préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises et **CV**) sont à adresser au service des ressources humaines ([srh@taaf.fr](mailto:srh@taaf.fr)) ainsi qu'à la direction de l'environnement ([recrutement.environnement@taaf.re](mailto:recrutement.environnement@taaf.re)) en mentionnant impérativement en objet du message : **STAGE\_EPARSEES, nom, prénom**.